



Canadian Institute of Plumbing & Heating
L'Institut canadien de plomberie et de chauffage

A National Voice With Regional Roots | Une histoire régionale, une voix nationale

DEMANDE D'ADHÉSION

MEMBRE ASSOCIÉ ÉTABLI AU CANADA : ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Le soussigné demande par la présente son adhésion à l'Institut canadien de plomberie et de chauffage/ Canadian Institute of Plumbing & Heating, et, si sa demande est acceptée, s'engage à respecter toutes les dispositions du Règlement de l'Institut.

CLAUSE 11.04 - ADHÉSIONS

v) Membre associé : Établissement d'enseignement (sans droit de vote)

« Membre associé : Établissement d'enseignement (sans droit de vote) - Tout établissement d'enseignement canadien peut devenir membre associé (sans droit de vote) si une part importante de son activité consiste à offrir des programmes pertinents d'éducation, de formation et de soutien à l'industrie canadienne de la plomberie et du chauffage, y compris des formations techniques, des cours de commerce et un soutien consultatif. Pour être membre, l'établissement ne doit pas s'occuper de l'installation ou de la vente au public d'appareils de plomberie et de chauffage. »

Le Conseil d'administration de l'ICPC examinera votre demande à sa prochaine réunion.

Formulaire à remplir :

Nom au complet de votre établissement

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Autre

Courriel

Site Web

1. Département

Chef du département

2. Nom du demandeur

Poste

3. Signature

Date

4. Quels cours ou programmes pertinents votre établissement offre-t-il ? (Veuillez joindre une brève description.)

a)

b)

c)

5. a) Date de création de votre établissement

Année :

b) Est-il enregistré ou incorporé au Canada ?

OUI au fédéral au provincial NON

6. Dans le cadre de ses activités, votre établissement :

a) Installe-t-il des appareils ?

OUI NON

b) Vend-il des appareils au public ?

OUI NON

7. Combien de personnes votre établissement emploie-t-il au Canada ?

Moins de 50

50 - 150

150 - 500

Plus de 500

... à suivre

8. Conformité à la Loi canadienne anti-pourriel : « Oui, j'accepte de recevoir des communications électroniques de l'ICPC » :

9. Veuillez fournir les noms des principaux dirigeants de votre établissement :

Nom	Titre
-----	-------

Lieu de travail et email

Nom	Titre
-----	-------

Lieu de travail et email

Nom	Titre
-----	-------

Lieu de travail et email

10. Pour aider le Comité ICPC des adhésions à formuler sa recommandation au Conseil d'administration, veuillez indiquer les trois raisons principales pour lesquelles vous souhaitez devenir membre de l'Institut (vous pouvez aussi joindre une liste séparée). Liste jointe

1.

2.

3.

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT : CRITÈRES D'ADHÉSION

Les établissements d'enseignement canadiens doivent répondre aux critères suivants pour pouvoir devenir membres de l'ICPC : Notre établissement s'engage à appuyer l'ICPC dans les cinq domaines suivants :

- 1. Possibilités d'emploi /Stages Coop & CareerTap** - L'établissement s'engage à collaborer avec les membres ICPC de sa région en faisant une promotion active* des possibilités d'emploi que ces membres offrent aux diplômés [le cas échéant], et en informant au fur et à mesure ces membres des possibilités de stages coop qui se présentent.
- 2. Salons ICPC** - L'établissement s'engage à encourager les étudiants à participer aux salons que l'ICPC organise dans sa région et aux séminaires techniques qui sont offerts à cette occasion, et, dans la mesure du possible, à donner à ceux qui y participent des travaux scolaires ayant un rapport avec le salon. (L'ICPC informera l'établissement lorsqu'un salon se tient dans sa région.)
- 3. Salons de l'emploi** - L'établissement s'engage à informer les membres ICPC de sa région chaque fois qu'il organisera un salon de l'emploi et à leur offrir 2 ou 3 inscriptions gratuites.
- 4. Relations publiques de l'ICPC** - L'établissement s'engage, dans la mesure du possible, à faire la promotion auprès de ses étudiants des activités de relations publiques organisées par l'ICPC, comme la Journée mondiale de la plomberie, et, par principe, à les encourager à participer à d'autres initiatives apparentées (p. ex., le Concours ICPC de l'établissement d'enseignement le plus « écol'eau'gique »).
- 5. Éducation & formation** - L'établissement s'engage à dispenser des programmes d'éducation et de formation appropriés et à offrir des tarifs spéciaux aux membres de l'ICPC qui veulent s'y inscrire.

Signature : _____

*Promotion active : signifie que l'établissement ajoute sur son site Web un lien vers la page CareerTap de ciph.com, et qu'il informe les membres ICPC des possibilités de stages coop qui se présentent.

MERCI DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADHÉSION À L'ICPC ! LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICPC L'EXAMINERA À SA PROCHAINE RÉUNION